

# Les progrès de la prévention

... en chiffres et en actions





## DES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL EN PROGRESSION

**Les Actions en Milieu de Travail (AMT)** sont des interventions préventives menées par les Services de Prévention et Santé au Travail (SPSTI) au sein des entreprises adhérentes pour y identifier les risques et expositions potentielles.

- *Analyse des conditions de travail*
- *Conseil en substitution de produits chimiques*
- *Diagnostic par entretien*
- *Préconisation d'équipements de protection collective*

# 716 000

**actions** en milieu de travail réalisées en 2023

# +18%

**de Fiches d'Entreprise** réalisées entre 2022 et 2023

# +16%

**d'adhérents couverts** par une Fiche d'Entreprise de moins de 4 ans

Un maillage de proximité au service de millions de travailleurs

# 18,6 millions

**de travailleurs** suivis par les SPSTI en 2023

# 1,5 million

**d'entreprises** suivies, dont 78% de TPE (-10 salariés)

# 903 506

**salariés** supplémentaires suivis en 1 an\* (+5,1%)

*Un réseau présent sur l'ensemble du territoire, métropolitain et ultramarin, pour un accompagnement de proximité, au plus près des réalités des entreprises.*

\* Entre 2022 et 2023.

Sources : Rapport Direction Générale du Travail – L'activité des services de prévention et de santé au travail en 2023 - Chiffres clés 2023-2024 – Présanse

## UN SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ AUX SALARIÉS

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs est un processus personnalisé visant à surveiller et préserver la santé des salariés tout au long de leur parcours professionnel. La périodicité des visites de suivi est déterminée par le médecin du travail, à l'intersection des risques associés au poste et de la santé globale du salarié.

- Visite d'information et de prévention réalisée avant l'embauche ou avant la fin de la période d'essai
- Visite de reprise
- Visite à la demande
- Visite de mi-carrière, etc.

**+19%**  
de visites réalisées  
par les infirmiers

**669 100**  
préconisations et conseils  
aux adhérents pour aménager  
le poste de salariés

**8,68 millions**  
de visites  
visite d'embauche, visite périodique,  
visite de reprise, visite de pré-reprise,  
à la demande

## UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ EN PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) englobe l'ensemble des dispositifs et accompagnements destinés aux salariés dont la situation de vulnérabilité (maladie, incapacité d'origine professionnelle ou non) pourrait compromettre la continuité de leur activité professionnelle.

- Adaptation du poste ou du temps de travail
- Aide technique (prothèses auditives), aide sociale
- Rééducation professionnelle en entreprise...

**170 000**  
salariés accompagnés  
dans le cadre de la Prévention  
de la Désinsertion Professionnelle

**150**  
cellules PDP

**+15,7%**  
d'orientations  
vers des partenaires externes :  
Carsat, CapEmploi,  
Agefiph/Cheops

## Satisfaction bénéficiaires

Une pertinence  
de l'action confortée  
par le retour des  
bénéficiaires



**92%**  
des salariés suivis  
se disent satisfaits  
des services rendus,  
parmi ceux ayant  
bénéficié d'un  
service du SPSTI  
dans l'année



**90%**  
des entreprises  
satisfaites  
des services reçus,  
parmi  
celles ayant  
bénéficié  
d'un service  
du SPSTI  
dans l'année



172

SPSTI  
(dont 12 BTP)

18 776

collaborateurs



11 020

points de consultations  
(centres fixes, annexes, unités mobiles)

350 000

téléconsultations par an



Pour en savoir plus :

RÉSEAU  
**présanse**



presanse.fr